



Master Européen
Droit et Politiques de l'Intégration Européenne:
droit constitutionnel européen et «multilevel constitutionalism»

Droit et Politiques de l'intégration européenne :
Droit constitutionnel européen et « multilevel constitutionalism »
(DIE)

(Diplôme conjoint de « Master européen », correspondant au deuxième cycle du schéma européen des diplômes universitaires, selon les lignes directrices du Processus de Bologne / Corso di Laurea Magistrale in Studi europei)

CONCOURS POUR L'ATTRIBUTION DES
CONTRIBUTIONS COMPLÉMENTAIRES

vu la Convention du Consortium signé entre l'Universitat Autònoma de Barcelona, l'Université Montpellier I, l'Uniwersytet Szczeciński et l'Università degli Studi di Milano pour la mise en place d'un programme d'étude intégré qui prévoit la délivrance d'un diplôme conjoint de Master de deux ans correspondant au deuxième cycle du schéma européen des diplômes universitaires, selon les lignes directrices du Processus de Bologne ; et en particulier vu l'article 14 de cette Convention, selon le quel notamment : « Les Universités s'engagent à rechercher des sponsors afin de coopérer au financement du Master (participation aux convocations d'aides publiques, programmes européens...) », et l'article 15 de la même Convention, selon le quel : « La mobilité des étudiants, dont les modalités sont définies dans l'art. 4, est celle qui suit : * 1er semestre à l'Université Autonome de Barcelone ; * 2ème semestre à l'Université de Milan ou à l'Université de Montpellier-I ; * 3ème semestre à l'Université de Szczecin ; * 4ème semestre dans une des Universités partenaires ou associées » ;

vu l'Ordinamento didattico et il Regolamento didattico del Corso di Laurea Magistrale (Master européen) in « Droit et Politiques de de l'intégration européenne : Droit constitutionnel européen et « multilevel constitutionalism » (DIE) », approuvées par les autorités académiques italiennes, qu'ils ont donné réalisation à la susdite Convention pour l'organisation et le déroulement du cursus en Italie ;

en bas à l'assignation d'une somme d'argent à l'Université de Milan da parte de la Fondazione della Cassa di Risparmio delle Province Lombarde (CARIPLO) pour la délivrance des contributions complémentaires a des étudiants étrangers, et en application de la répartition de cette montant en faveur du Corso di Laurea Magistrale (Master européen) in « Droit et Politiques de l'intégration européenne : Droit constitutionnel européen et « multilevel constitutionalism » (DIE) » (Lettre officiel signé par le Recteur de l'Université, en date 24/6/2009, prot. n. 0021811) ;

en bas à la répartition de la susdit somme d'argent assignée au Corso di Laurea Magistrale (Master européen) in « Droit et Politiques de l'intégration européenne : Droit constitutionnel européen et « multilevel constitutionalism » (DIE) » entre les années académiques 2009/2010 et 2010/2011

il a ouvert un concours pour l'attribution de n° 1 (une) contribution complémentaire, de 8.000,00 (huit-mille/00) euros, pour soutenir la mobilité, dans le 3ème semestre (Université de Szczecin) et le 4ème semestre (une des Universités partenaires ou associées) du cursus, d'un étudiant étranger de la premier rentrée (a.a. 2008/2009 et a.a. 2009/2010) du Master européen/Corso di Laurea Magistrale Droit et Politiques de l'intégration européenne : Droit constitutionnel européen et « multilevel constitutionalism » (DIE) .

Ladite contribution complémentaire **est réservée aux étudiants qui :**

— sont **citoyennes étrangers** ;

et

— sont **immatriculés et inscrits régulièrement**, pendant l'année académique 2008/2009, a le susdit Master européen/Corso di Laurea magistrale in Droit et Politiques de l'intégration européenne : Droit constitutionnel européen et « multilevel constitutionalism » (DIE) ;

et

— **n'ont pas reçu**, dans l'an académique 2008/2009, une ou plus bourses d'études, distribué par n'importe qui et au titre quelconque, pour un **montant total supérieur à 5.500, 00 euros** ;

Les **intéressés doivent déposer leurs demandes**, rédigées sur le formulaire prévu à cet effet en annexe et signé personnellement, au plus tard le **30 juillet 2009**, avant 12 heures, **sous peine d'exclusion**.

La demande peut être personnellement remise, ou envoyé par courrier postal express, à :

**Prof.ssa Paola Bilancia
c/o Dipartimento Giuridico-Politico
Università degli Studi di Milano,
Via Passione 13/15
20122, Milano (1° piano)**

(nous ne tenons pas compte du cachet de la poste, nous ne prenons en compte que les dossiers arrivés dans nos locaux pour la date limite, au plus tard).

En alternative, la même demande peut être envoyé électroniquement:

en **format PDF**, avec la signature inclus, par courrier électronique à l'adresse :

paola.bilancia@unimi.it

ou par **télécopier** à le numéro :

+39 02 503 21280

(nous tenons compte uniquement du la date et de l'horaire de réception fixes par notre système du courrier électronique ou par notre appareil télécopier).

Les demandes parvenues **seront évaluées par une Commission** présidée de Prof. Paola Bilancia, Ordinario di Diritto costituzionale nell'Università degli Studi di Milano, Facoltà di Scienze politiche, Coordinateur responsable du Master/CdLM DIE pour l'Université de Milan (Italie), et composée par Prof. Federico Gustavo Pizzetti, Associato confermato di Istituzioni di diritto pubblico nell'Università degli Studi di Milano, Facoltà di Scienze politiche et par Dott. Filippo Scuto, Ricercatore di Istituzioni di diritto pubblico nell'Università degli Studi di Milano, Facoltà di Scienze politiche.

Aucun suivi ne sera accorde aux demandes que : ne **proviennent pas d'étudiants en possession des réquisits sur indiqués**, et/ou sont **incomplets**, et/ou arrivent à la Commission **en dehors des délais**, et/ou ne sont pas présentés sur le formulaire adéquat.

La Commission acquerra la documentation officielle relative à inscription et au cursus académique de chacun étudiant qui a présenté une demande recevable.

La Commission pourra vérifier la véracité de la déclaration de l'étudiant que il n'a pas obtenu dans l'an académique 2008/2009 une ou plus bourses d'études pour le su indiqué montant total.

Pour l'assignation des contributions complémentaires, la Commission **tiendra compte uniquement des qualités et des mérites académiques des candidats éligibles**, comme ils les déduisent **seulement du numéro d'examens soutenus et des notes reportées**, pendant le premier et le deuxième semestre de la première rentrée du cursus (a.a. 2008/2009).

La liste des étudiants vainqueurs et des ne pas gagnants sera publiée **uniquement** sur le site Internet : **www.giuripol.unimi.it** a partir de la date : **10 septembre 2009** pour les cinquante jours suivants.

Aucune communication personnelle ne sera envoyée par la Commission aux vainqueurs.

Chaque étudiant vainqueur devra prendre contact **personnellement**, plus rapidement possible, **directement avec le bureau** :

Dott.ssa Monica Sinibaldi
Sezione Accordi in materia di Formazione
(Ufficio Programmi di Formazione Comunitari)
Divisione Affari Generali
Università degli Studi di Milano
Via S. Antonio 12, Milano
tel.: +39 02 503 13503
monica.sinibaldi@unimi.it

pour toutes les pratiques bureaucratiques conséquentes à l'assignation de la contribution complémentaire.

En cas de renoncement à la contribution complémentaire de la part d'un étudiant vainqueur, la même contribution est **assignée automatiquement** au **premier étudiant des pas gagnants** dans l'ordre de liste.

Le renoncement doit venir par une déclaration écrit, et personnellement signé, et doit être communiqué officiellement à la Commission et au susdit bureau.

En cas que l'étudiant titulaire de la contribution ne **s'inscrive pas** au prochain an académique 2009/2010 du Master européen/Corso di Laurea Magistrale « Droit et Politiques de l'intégration européenne : Droit constitutionnel européen et « multilevel constitutionalism » (DIE) », **ou se retirera** pendant le même an académique, la contribution est **assignée automatiquement** au premier étudiant des pas gagnants dans l'ordre de la liste.

Pour tout renseignement les intéressés peuvent s'adresser au :

Dott. Filippo Scuto
c/o Dipartimento Giuridico-Politico
Università degli Studi di Milano,
Via Passione 13/15, Milano
filippo.scuto@unimi.it

En foi de quoi, j'ai émis le présent document, en Milan, en date d'aujourd'hui 3 juillet 2009.

Prof. Paola BILANCIA
Coordinateur responsable
pour l'Università degli Studi di Milano, Facoltà di Scienze Politiche
Master européen/Corso di Laurea Magistrale DIE